



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192-51-2025

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 192 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BANDES TAMPONS DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 7^e jour d'avril 2025, a adopté le règlement numéro 192-51-2025 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 192 concernant les dispositions relatives aux bandes tampons dans les zones industrielles* »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsjs.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 11 avril 2025.

Le directeur général et greffier

Patrick Delisle, gma